

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus**

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'action essentielle du lycée VOILLAUME, telle qu'elle figure dans le projet d'établissement en cours d'élaboration, est ciblée sur les étudiants en 1ère année de cycle court pour qu'ils accomplissent leur stage à l'étranger. Ce choix permet d'exploiter pendant la suite de leurs études à la fois les compétences transversales qu'ils devront mettre en oeuvre (par exemple pour rechercher l'information sur leur lieu de stage...) et les compétences en rapport avec le métier auquel ils vont se former. Ils sont orientés tout d'abord vers des partenaires qui leur offriront le contexte professionnel du diplôme (par exemple les PME de 5 à 50 salariés pour le BTS assistant de gestion PME-PMI). Le programme ERASMUS permet, lors de la phase d'exposition auprès des nouveaux étudiants, d'envisager concrètement la mobilité internationale comme une action favorable à leur développement, et par conséquent, à l'élaboration de leur identité citoyenne européenne. Tous les pays proposés par les étudiants sont étudiés et validés à condition qu'il leur soit permis d'y pratiquer, en situation professionnelle, une des langues vivantes dispensées par l'établissement et qui fera l'objet d'une certification. Ce choix leur permettra ensuite de valoriser leurs compétences linguistiques tout en développant leur qualification. Ils seront évalués et reconnus en tant que futurs professionnels dans des contextes économiques variés et internationaux. Ils pourront témoigner d'une culture d'entreprise différente de celle observée en France et l'utiliser à des fins de modèles lorsqu'ils seront soumis à des problématiques inconnues.

A terme, cette expérience, attestée par le supplément au diplôme que le lycée VOILLAUME va mettre en place en 2014, devrait faciliter leur insertion vers l'emploi ainsi que multiplier leurs chances de suivre d'autres formations.

A travers cette stratégie, nous mettrons tout en oeuvre pour que les étudiants qui s'inscrivent dans notre établissement puissent bénéficier du soutien et de l'encadrement de la structure grâce à l'expertise que nous avons pu déployer depuis 1997.

En étudiant les demandes que nous font les employeurs qui viennent vers nous lorsqu'ils sont à la recherche de collaborateurs, nous constatons que le BTS est un diplôme qui bénéficie d'une reconnaissance incontestée. Notre objectif, en développant les mobilités de stages à l'international de nos étudiants, est d'accroître cette reconnaissance à la fois vers les professionnels et les formateurs de niveau supérieur.

Pour finir, les étudiants qui reviennent de stage à l'étranger, impulsent une dynamique au sein de l'établissement et de leur section, qui rejaillit sur différents personnels (équipe pédagogique ou administrative). Cela favorise l'ouverture et la modernisation de la structure.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en oeuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en oeuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Etant donné que l'établissement n'a pas de projet de coopération européenne et internationale compte tenu de ses priorités éducatives déjà déclinées, aucune mesure n'est mise en oeuvre à ce propos.

C'est une évolution qui pourrait néanmoins être envisagée dans les cinq prochaines années.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Notre participation au programme ERASMUS s'inscrit dans la lignée du projet de l'académie de CRETEIL dont nous faisons partie à savoir la réussite, l'équité et la solidarité.

Elle doit nous permettre de poursuivre notre politique qui vise à améliorer la formation et la future qualification de nos étudiants. Notre engagement, concernant l'accompagnement de leur mobilité de stage, est une manifestation de notre volonté de leur offrir une qualité supplémentaire, alors qu'ils suivent dans notre établissement un cycle court de formation professionnelle supérieure. L'ouverture qui leur est proposée est à la fois un tremplin pour leur entrée dans le métier ou pour la continuation de leur formation dans le supérieur long.

Notre adhésion au programme ERASMUS participe au rayonnement de l'établissement dans le sens où il nous aide à nous positionner et à afficher clairement nos actions en matière de mobilité et de développement international.

Le financement alloué par la Commission Européenne est une ressource importante et décisive pour la répartition des crédits de l'EES. Il oriente la politique budgétaire de l'établissement pour soutenir les projets internationaux (séminaires à l'étranger, visites d'enseignants aux stagiaires...) en complétant les crédits européens.

Surtout, la reconnaissance des résultats obtenus par les étudiants lors de leur mobilité de stage apportera un bénéfice à toute la communauté éducative.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)